



DIGITAL & CREATIVE BUSINESS LAW

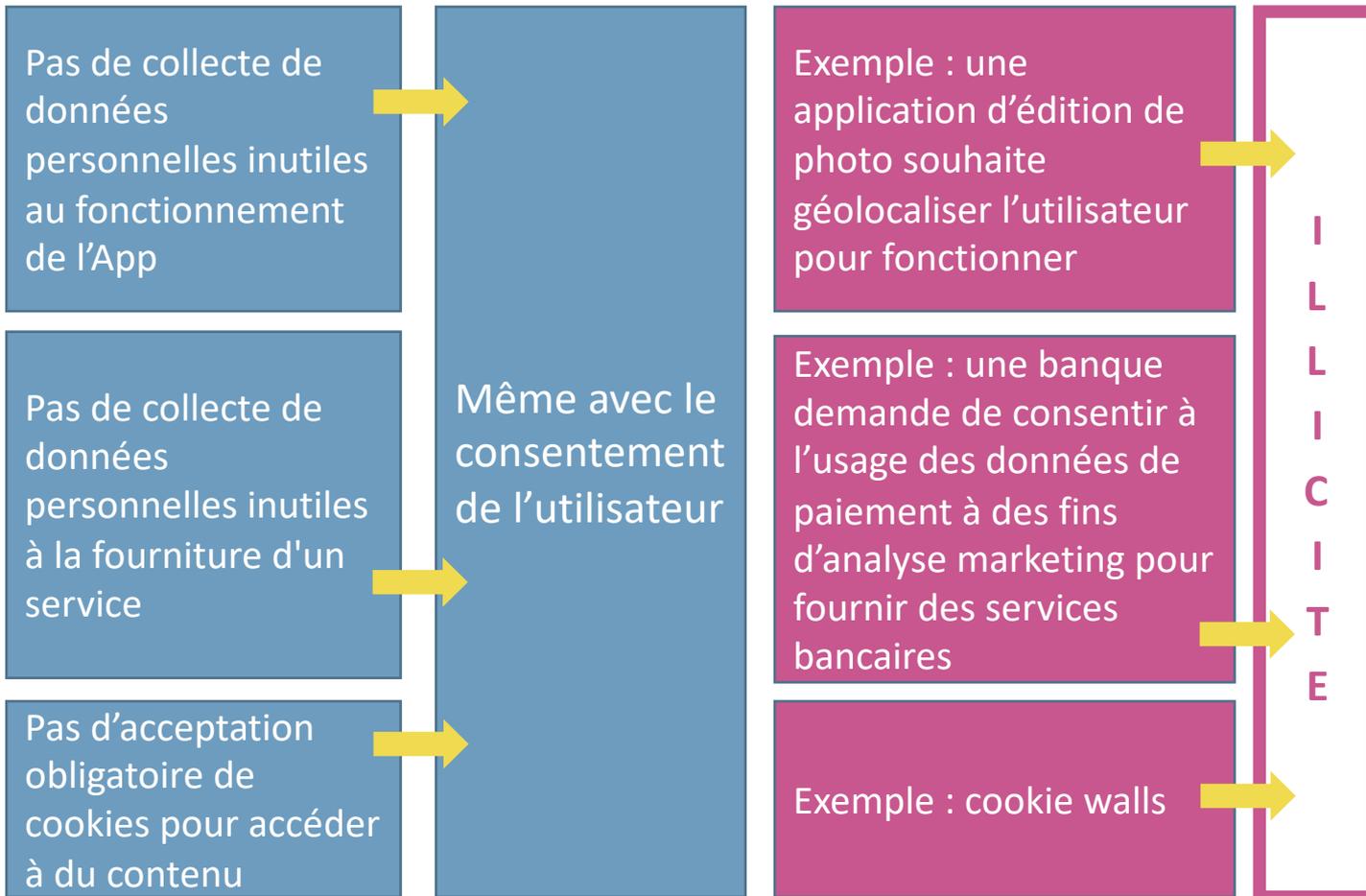
RGPD - Synthèse des Guidelines 05/2020 de l'EDPB

sur le « consentement » au traitement de
données personnelles

Focus sur les App mobiles et sites web

Le consentement de l'utilisateur doit être libre

NEXT



L'utilisateur doit consentir à chaque usage de ses données



EXEMPLE SUR LES FORMULAIRES EN LIGNE



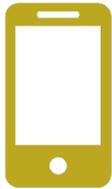
1 consentement à l'emailing du fournisseur



1 consentement aux emailing des partenaires clairement identifiés

Le consentement doit pouvoir être retiré sans effet négatif pour l'utilisateur et sans contrainte

NEXT



Ex. Les fonctionnalités d'une application sont limitées quand l'utilisateur retire son consentement au traitement de données non nécessaires au fonctionnement de l'application

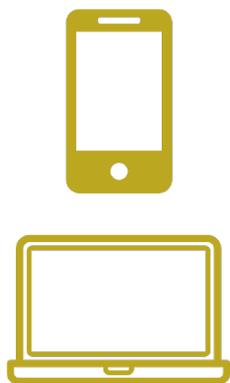


ILLICITE



Ex. Le consentement est recueilli par une case à cocher mais le retrait du consentement doit être notifié par courrier

Un nouveau consentement est requis pour un nouvel usage



Exemple : l'utilisateur d'un site de vidéos a consenti à l'utilisation de ses données pour que le site lui suggère des vidéos.

Le site réutilise ces données pour diffuser des publicités ciblées à l'utilisateur.



ILLICITE

Le consentement doit être éclairé



Toutes les informations suivantes doivent être fournies

NEXT

1

- L'identité du responsable

2

- La finalité de chaque traitement opéré

3

- Le type de données collectées

4

- Le droit de retirer son consentement

5

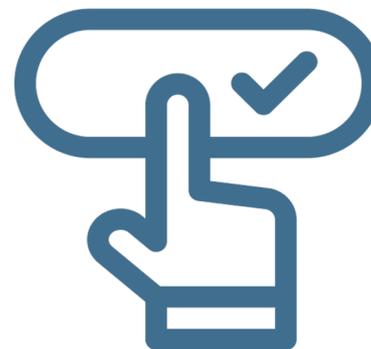
- L'information sur l'utilisation des données en cas de prise d'une décision automatisée

6

- L'information sur le risque en cas de transfert des données hors de l'UE sans garantie (décision d'adéquation ou garanties appropriées)

+ les informations
des articles 13 / 14
du RGPD

Le consentement doit être spécifique et explicite



Consentement en même temps que
l'acceptation de CGV

ILLICITE

Consentement des mineurs - 14 ans



1

- Demander si l'utilisateur à 14 ou plus.

2

- Dans la négative, demander à l'utilisateur l'email d'un représentant légal.

3

- Envoyer un email au représentant légal.

4

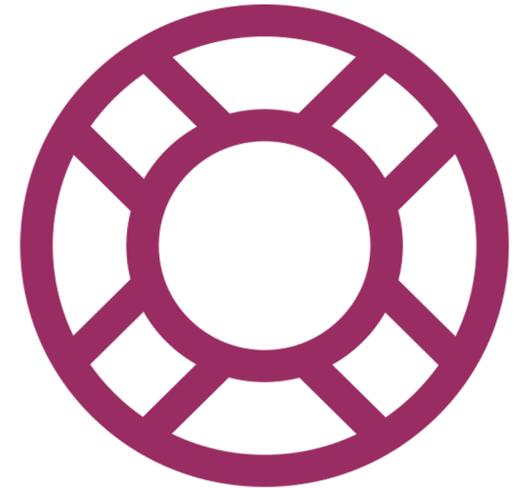
- Faire consentir le représentant légal.

Vous ne comprenez pas ?

Vous n'avez pas le temps de comprendre ?

Personne ne veut comprendre ?

- Nous comprenons et nous pouvons vous aider





DIGITAL & CREATIVE BUSINESS LAW

INFORMATIQUE INTERNET RESEAUX SOCIAUX E-COMMERCE

DONNEES PERSONNELLES RGPD DATA PRIVACY

TRANSITION DIGITALE INNOVATION NUMERIQUE

CREATION SPECTACLES MUSIQUE DIVERTISSEMENT

contact@next-law.fr – www.next-law.fr – 01 75 43 86 23

Icon made by Freepik from www.flaticon.com

Mai 2020

© NEXT avocats

10